

Rentrée 2013 : signal d'alarme

LES TZR UNE FOIS DE PLUS UTILISÉS COMME VARIABLES D'AJUSTEMENT

La phase d'ajustement des TZR qui s'est tenue du 16 au 18 juillet dernier s'est effectuée sur des supports particulièrement peu fiables et incomplets du fait des remontées tardives des BMP par les établissements (en lycée notamment, du fait de la réforme qui permet d'attribuer tardivement certaines heures aux différentes disciplines et suite à l'ouverture de classes de Seconde supplémentaires), mais surtout en raison du refus catégorique de la part du Rectorat d'anticiper les effets de l'affectation des stagiaires sur des postes soustraits du mouvement intra. Les stagiaires bénéficiant d'une décharge de 3 heures de service, leur affectation sur un poste complet laissait au minimum trois heures non pourvues, qui pouvaient éventuellement venir augmenter un BMP existant dans l'établissement. Mais le Recteur, par son refus d'appliquer la compensation des décharges à cette date, a contribué à détériorer davantage les possibilités et la qualité des affectations des TZR : sur proposition des élus du SNES, des compléments de service auraient pu être supprimés et des supports supplémentaires créés. Mais surtout, une partie des affectations prononcées par l'Administration en juillet s'est avérée impossible à maintenir, l'ajout de la décharge des stagiaires rendant complètement caducs les couplages d'établissement réalisés en juillet. De ce fait, les TZR qui ont vu leur affectation levée pendant l'été, en dehors de tout contrôle des élus et dans la plus grande opacité, ont été très nombreux cette année. D'autres sont arrivés le 2 septembre dans leur établissement d'affectation pour s'entendre annoncer 3 voire 4 HSA par les chefs d'établissement !

ET MAINTENANT ?

Depuis la rentrée, les TZR qui étaient encore disponibles ont été affectés dans l'urgence par l'Administration, sans plus aucun respect de leur ZR d'affectation ni du moindre bon sens en termes d'appariement d'établissements.

Puisqu'il y a 11% de TZR en moins par rapport à l'an dernier, la situation s'aggrave dans toutes les disciplines : en Mathématiques, Lettres Classiques, SES, Technologie, la totalité des TZR est affectée à l'année, ce qui assure déjà de l'incapacité future de l'administration à satisfaire les besoins en remplacement. En Anglais, situation sans précédent dans l'académie, il n'y a déjà plus aucun TZR disponible pour des suppléances, et les TZR d'Histoire-Géographie sont peu nombreux à attendre encore une affectation.

La conséquence en est d'ores et déjà le recours accru à la précarité : le nombre de non-titulaires explose, et ces collègues se voient imposées des conditions de travail scandaleuses : non-respect de leur qualification disciplinaire (diplômé d'Histoire en SES, de Sciences Physiques en Mathématiques...), envoi devant élèves avant même la signature du contrat, refus de payer l'heure de première chaire ou de décharge...

Affectations hors-zone avant même la rentrée, compléments de service sur 3 établissements, heures supplémentaires imposées, frais de déplacement refusés... Pas de doute : dans l'académie de Versailles, les TZR sont « chouchoutés » ! C'est pourtant bien le terme employé en juillet par l'Administration pour répondre aux demandes des élus du SNES...

Nous renouvelons une fois de plus notre exigence d'un groupe de travail à la fin du mois d'août, au cours duquel les élus des personnels pourraient vérifier les affectations prononcées par l'Administration pendant l'été et assurer l'équité de traitement entre les collègues dans le cadre de règles transparentes et connues de tous.



	Nombre de TZR dans l'académie	Nombre de TZR affectés à l'année à la date du 29.08.2013	Nombre de TZR disponibles pour des suppléances
Lettres modernes	419	392	27
Anglais	253	241	12
Mathématiques	62	60	2
Histoire-Géographie	283	268	15
Sciences physiques	220	215	5
Toutes disciplines	2099	1970	129

Info : Rattachements administratifs (RAD)

Suite aux revendications des élus du SNES, le Rectorat de Versailles a cessé de changer chaque année le rattachement administratif des TZR, ce qu'il faisait pour les priver d'ISSR au gré de leurs affectations. Les RAD sont donc pérennes comme l'impose la réglementation. Depuis cette année, la DPE refuse les changements de RAD demandés par les collègues et les réserve aux situations graves de mésentente entre TZR et chef d'établissement.